

tous les documents du Ministère, à l'exception des imprimés confiés à la bibliothèque. Il a travaillé en collaboration constante avec les Archives de l'État, collaboration tout particulièrement précieuse depuis l'ouverture du Dépôt des archives. On emploie aujourd'hui des méthodes scientifiques pour l'élimination et le classement des dossiers confiés au Dépôt ainsi que des documents de consultation appartenant au Ministère. Le Service des archives a tendu toujours davantage, comme nous l'avons vu, à se consacrer à la conservation et au classement du matériel dont dispose le Ministère et qui présente une valeur historique ou documentaire.